

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 JANVIER 2024

Article 4 de l'ordonnance n°2021-1310 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

DELIBERATION N°2024-001 : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE SUPPLEANT- APPROUVEE

Le conseil communautaire prend acte de l'installation de Monsieur Hervé BAGUET en qualité de conseiller communautaire suppléant de Saint-Flour Communauté et dit que Monsieur Hervé BAGUET, conseiller communautaire suppléant, siégera dorénavant au sein du conseil communautaire de Saint-Flour Communauté ainsi qu'au sein des autres instances de gouvernance dans lesquelles Monsieur Albert HUGON a été désigné.

DELIBERATION N°2024-002 : CHOIX DES MODALITES DE VOTE POUR LA SEANCE - APPROUVEE

Le conseil communautaire décide de procéder au vote des rapports à l'ordre du jour de la séance du 22 janvier 2024 via un vote électronique à scrutin public ou secret.

DELIBERATION N°2024-003 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2023 - APPROUVEE

Le conseil communautaire approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 13 décembre 2023.

DELIBERATION N°2024-004 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ZONE D'ACTIVITES DE VOLZAC : CESSON D'UN LOT - APPROUVEE

Le conseil Communautaire,

- ↓ Décide d'abroger la délibération du conseil communautaire n°2022-13 en date du 26 janvier 2022 relative à la cession de la parcelle cadastrée section BM n°345 sur la zone d'activités à la SARL MORDOREE ;
- ↓ Décide de céder la parcelle cadastrée section BM n°345 sur la zone d'activités de Volzac à la SCI 3D, ou au profit de toute autre personne physique ou morale qui se substituerait à son droit, au prix de 11€ HT/ m² ;
- ↓ AUTORISE Madame le Président à signer l'acte notarié constatant cette cession et toutes pièces nécessaires à son aboutissement.

DELIBERATION N°2024-005 : HABITAT - CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT DU PROJET BRICOBUS SOLIDAIRE 2024-2025 - APPROUVEE

Le conseil communautaire approuve la convention cadre de partenariat et de financement du projet de Bricobus Solidaire 2024-2025 annexée à la délibération et autorise Madame le Président à signer ladite convention ainsi que toute pièce nécessaire à sa mise en œuvre.

DELIBERATION N°2024-006 : JEUNESSE - AVENANT A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE GESTION ET D'OBJECTIFS AVEC L'OMJ - APPROUVEE

Le conseil communautaire approuve le projet d'avenant à la convention pluriannuelle de gestion et d'objectifs à intervenir entre Saint-Flour Communauté et la structure gestionnaire O.M.J.S. de Saint-Flour au titre de l'A.L.S.H de Chaudes-Aigues, tel qu'annexé à la délibération et autorise Madame le Président à signer ledit avenant à la convention et toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

DELIBERATION N°2024-007 : PETITE ENFANCE - ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRE POUR LES EQUIPEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE A LA COMMUNE DE SAINT-FLOUR - APPROUVEE

Le conseil communautaire décide de soutenir le projet de création d'une crèche collective de 48 places par la commune de Saint-Flour et de lui attribuer un fonds de concours à hauteur maximum de 120 000€, fléché sur le lot 11 plâtrerie / neuf et maîtrise d'œuvre correspondante et autorise Madame le Président à effectuer les opérations comptables correspondantes

DELIBERATION N°2024-008 : DECHETTERIES - CONTRAT RELATIF A LA PRISE EN CHARGE DES DECHETS ISSUS DE PRODUITS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION DU BATIMENT (PMCB)- APPROUVEE

Le conseil communautaire approuve le projet de contrat annexé à la délibération avec ECOMAISON ECOMINERO VALDELIA et VALOBAT pour la prise en charge des déchets issus de produits et matériaux de construction du bâtiment et autorise Madame le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ce contrat.

DELIBERATION N°2024-009 : CONTRAT TERRITORIAL ALAGNON 2024-2029 - APPROBATION DU CONTRAT ET ENGAGEMENT DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D' ACTIONS EN 2026 - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ↓ Approuve le Contrat Territorial Alagnon 2024-2029 ;
- ↓ Approuve l'engagement de Saint-Flour Communauté dans le contrat territorial Alagnon 2024-2029, plus particulièrement pour la mise en œuvre de l'action 3.3 Maintenir/restaurer un bon état hydromorphologique des cours d'eau sur son territoire ;
- ↓ Décide de participer à l'autofinancement de l'action 3.3, sous réserve de ses capacités financières annuelles ;
- ↓ Autorise Madame le Président à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette démarche, dont le document contractuel qui sera fourni par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ainsi que la convention de partenariat avec le SIGAL pour la mise en œuvre du programme de travaux.

DELIBERATION N°2024-010 : LECTURE PUBLIQUE - DÉSHERBAGE DES COLLECTIONS DES MEDIATHEQUES COMMUNAUTAIRES - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ↓ Approuve l'autorisation de désherbage des documents des médiathèques communautaires ;
 - ↓ Autorise les médiathécaires à savoir :
 - Mme Nathalie LANGLAIS, médiathécaire de Pierrefort ;
 - Mme Emilie FELIX, médiathécaire de Neuvéglise-sur-Truyère ;
 - Mme Véronique GRABIA, médiathécaire de Pierrefort et Neuvéglise-sur-Truyère ;
- à procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections dans leurs médiathèques respectives telle que définie dans la délibération, et à signer les procès-verbaux d'élimination ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

DELIBERATION N°2024-011 : EXTENSION DU BATIMENT DE L'ENTREPRISE UNIPLANEZE AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX - APPROUVEE

Le conseil communautaire approuve les avenants aux marchés de travaux pour l'extension du bâtiment de l'entreprise UNIPLANEZE, en plus et moins-values aux lots n°1, 2, 2bis, 3, 3bis, 4, 8 et 10 avec les entreprises désignées aux montants susvisés dans la délibération et autorise Madame le Président à signer lesdits avenants.

DELIBERATION N°2024-012 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL 2024 POUR LE PROJET DE PADEL ET TENNIS COUVERT - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ↓ Approuve et engage l'opération « Construction d'un équipement structurant de padel et tennis couvert et courts extérieurs » ;
- ↓ Approuve le plan de financement dudit projet ;
- ↓ Décide de solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la DETR pour un montant de 450 000€ correspondant à 12,8 % d'un montant de dépenses totales de 3 501 972,48 € HT ;
- ↓ Décide de solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la DSIL pour un montant de 450 000 € correspondant à 12,8 % d'un montant de dépenses totales de 3 501 972,48 € HT ;
- ↓ Autorise Madame le Président à signer toutes modifications et pièces relatives à la complétude de ce dossier.

DELIBERATION N°2024-013 : AUTORISATION DONNEE A MADAME LE PRESIDENT D'ENGAGER, DE MANDATER ET DE LIQUIDER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 - APPROUVEE

Le conseil communautaire autorise Madame le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif 2024 de Saint-Flour Communauté dans les conditions énoncées dans la délibération et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif 2024 de Saint-Flour Communauté.

DELIBERATION N°2024-014 : FIXATION DES TARIFS 2024 – APPROUVEE

Le conseil communautaire décide de fixer les tarifs de Saint-Flour Communauté tels que définis en annexe à la délibération, applicables à compter du 1^{er} février 2024 sauf dispositions particulières mentionnées dans ladite annexe et autorise Madame le Président à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette nouvelle tarification.

DELIBERATION N°2024-015 : RESSOURCES HUMAINES - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS - RESPONSABLE DE L'ECOMUSEE DE LA MARGERIDE - MECANISME DE CREATION / SUPPRESSION D'UN EMPLOI NON PERMANENT A TEMPS NON COMPLET 28/35^{EME} (CONTRAT DE PROJET) – APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ↓ Décide de mettre à jour l'emploi de responsable de l'écomusée de la Margeride dans les conditions décrites dans la délibération (date prévisionnelle de prochain recrutement : 1^{er} mars 2024) ;
- ↓ Autorise Madame le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce recrutement (arrêtés, contrats de travail, conventions et éventuels avenants) ;
- ↓ Décide de modifier le tableau des emplois en conséquence ;
- ↓ Décide de prévoir au budget les crédits nécessaires à la rémunération et au paiement des charges sociales de cet emploi.

DELIBERATION N°2024-016 : RESSOURCES HUMAINES - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS - POOL DE « SECRETAIRES DE MAIRIE ET D'ASSISTANCE DE GESTION ADMINISTRATIVE » - CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET 35/35^{EME} – APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ↓ Décide de créer l'emploi permanent à temps complet de secrétaire de mairie et d'assistant(e) de gestion administrative, dans les conditions décrites dans la délibération (date prévisionnelle de prochain recrutement : 1^{er} avril 2024) ;
- ↓ Autorise Madame le Président à recruter, si nécessaire, et en l'absence de candidatures de titulaires, dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifié par l'article L332-8 de l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021, les agents non titulaires selon les modalités susvisées ;
- ↓ Autorise Madame le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce recrutement (arrêtés, contrats de travail, conventions et éventuels avenants) ;
- ↓ Décide de modifier le tableau des emplois en conséquence ;
- ↓ Décide de prévoir au budget les crédits nécessaires à la rémunération et au paiement des charges sociales de cet emploi.

DELIBERATION N°2024-017 : COMPLET 35/35^{EME} EN EMPLOI NON PERMANENT A TEMPS COMPLET 35/35^{EME} (CONTRAT DE PROJET) – APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ↓ Décide de mettre à jour l'emploi de chargé(e) de mission stratégie alimentaire dans les conditions décrites ci-dessus (date prévisionnelle de recrutement : 1^{er} février 2024) ;
- ↓ Autorise Madame le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce recrutement (arrêtés, contrats de travail, conventions et éventuels avenants) ;
- ↓ Décide de modifier le tableau des emplois en conséquence ;
- ↓ Décide de prévoir au budget les crédits nécessaires à la rémunération et au paiement des charges sociales de cet emploi.

DELIBERATION N°2024-018 :

INFORMATION - DECISIONS DE LA PRESIDENTE PRISES PAR DELEGATION

A Saint-Flour, le 22 janvier 2024

Affichée le 29 janvier 2024

La Présidente

Céline CHARBIAUD

